

Réforme des droits de succession : une opportunité pour l'assurance-vie de promouvoir une gestion plus dynamique

Respectant la volonté du gouvernement, les députés ont adopté vendredi 13 juillet dernier la suppression des droits de succession au profit du conjoint survivant et du partenaire lié au défunt par un pacte civil de solidarité (pacs). Les ascendants et descendants ne sont pas en reste. L'abattement personnel pour les donations et les successions est multiplié par trois, passant de 50.000 euros à 150.000 euros.

A première vue, et sous réserve d'une adoption définitive par le Sénat, cette réforme pourrait avoir des conséquences indirectes sur l'assurance vie dont les règles de taxation en cas de décès différent de celles applicables aux autres biens. Mais cela ne doit pas cacher les nombreux atouts de l'assurance vie. D'autant plus que seulement 10 % des souscripteurs affirment réaliser leur investissement dans l'objectif d'une transmission défiscalisée (selon les chiffres de la Fédération française des sociétés d'assurance).

La réforme des droits des successions représente une véritable opportunité pour les compagnies d'assurance qui vont pouvoir mettre de nouveau l'accent sur :

- la poursuite et le renforcement des investissements dans des unités de compte (principalement dans des fonds avec une forte composante actions) au détriment des fonds en euros. Avec à la clé, une gestion plus dynamique de l'épargne,
- une fiscalité des revenus et des plus-values intéressante, privilégiant l'épargne long terme,
- des prélèvements sociaux perçus uniquement à l'occasion des rachats et exonérés en cas de décès,
- l'exonération totale de taxation des capitaux de l'assurance vie lorsque le bénéficiaire désigné est le conjoint ou le partenaire pacsé et la faculté de transmettre grâce à l'assurance vie une part plus importante de son patrimoine en pleine propriété à ces derniers puisque l'assurance vie n'est pas prise en compte dans le calcul de la réserve des enfants (dans la limite des primes manifestement exagérées),
- ... et le recentrage d'une épargne long terme vers les entreprises.

Grâce à ces nouvelles logiques qui vont inciter les particuliers à raisonner plus en termes financiers que fiscaux, l'assurance vie a toutes les chances de demeurer le placement préféré des français.

Pourquoi la fiscalité de l'assurance vie est-elle toujours aussi porteuse ?
Quelles sont les pistes pour une gestion plus dynamique de son contrat d'assurance vie ?

Autant de questions auxquelles se proposent de répondre les experts de la cellule patrimoniale d'Aviva Vie

A cet égard, n'hésitez pas à nous contacter afin que nous puissions vous mettre en relation avec eux dans les meilleurs délais.